



FONDS SPECIAL D'EQUIPEMENT ET D'INTERVENTION INTERCOMMUNALE

COMMISSION INTERNE DE PASSATION DES MARCHES

**AVIS DE CONSULTATION N°006/AC/CIPM/FEICOM/2014 DU 16 OCTOBRE 2014
EN VUE D'UNE DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BATIMENTS DU SIEGE DU FEICOM**

1. OBJET DE LA CONSULTATION

Dans le cadre du fonctionnement optimal de ses services, le Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), lance une Consultation en vue d'une demande de cotation en procédure d'urgence pour les travaux d'entretien des bâtiments du siège du FEICOM.

2. PARTICIPATION

La participation à cette Consultation est ouverte à toute entreprise spécialisée dans le domaine du Bâtiment et Travaux Publics et installée en territoire camerounais.

3. FINANCEMENT

Les travaux objet de la présente Consultation sont financés par le budget du Fonds Spécial d'Équipement et d'Intervention Intercommunale (FEICOM), Exercice 2014 « Ligne budgétaire 22-10-000 Aménagement des bâtiments ».

4. COUT PREVISIONNEL

Le coût prévisionnel de la présente Consultation est de trente-sept millions (37 000 000) Francs CFA francs CFA TTC.

5. CONSULTATION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Dossier de consultation peut être consulté aux heures ouvrables à la Direction Administrative et Financière (Service des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM sise à MIMBOMAN Yaoundé, BP 718, Tél/Fax : (237) 22 22 27 28 / 22 23 17 59 dès publication du présent Avis.

6. ACQUISITION DU DOSSIER DE CONSULTATION

Le Dossier de consultation peut être obtenu aux heures ouvrables à la Direction Administrative et Financière (Service des Marchés et Approvisionnements) du FEICOM sise à MIMBOMAN Yaoundé, BP 718, Tél/Fax : (237) 22 22 27 28 / 22 23 17 59 dès publication du présent Avis sur présentation d'une quittance attestant le versement de la somme non remboursable de cinquante mille (50 000) Francs CFA dans le Compte Spécial CAS – ARMP ouvert dans les Agences BICEC.

7. DELAI D'EXECUTION

Le délai maximum d'exécution des travaux est de vingt un (21) jours à compter de la date de notification de l'ordre de service de commencer l'exécution de la Lettre-Commande.

8. REMISE DES OFFRES

Chaque offre rédigée en français ou en anglais en six (06) exemplaires dont un (01) original et cinq (05) copies marqués comme tels, devra parvenir sous pli fermé à la Direction Administrative et Financière du FEICOM (Service des Marchés et Approvisionnements), sise à Mimboman, au plus tard le 06 novembre 2014 à 13 heures précises et devra porter la mention suivante :

**CONSULTATION N°006/C/CIPM/FEICOM/2014 DU 16 OCTOBRE 2014
EN VUE D'UNE DEMANDE DE COTATION EN PROCEDURE D'URGENCE
POUR LES TRAVAUX D'ENTRETIEN DES BATIMENTS DU SIEGE DU FEICOM
« A n'ouvrir qu'en séance de dépouillement »**

9. DEPOUILLEMENT DES OFFRES

Le dépouillement des offres aura lieu le 06 novembre 2014 à 14 heures précises au siège du FEICOM sis à MIMBOMAN - YAOUNDE.

LE DIRECTEUR GENERAL,

Philippe Camille AKOA

Ampliatiions :

- ✓ MINMAP
- ✓ ARMP pour insertion au JDM
- ✓ SOPECAM pour publication
- ✓ Président/CIPM
- ✓ Affichage
- ✓ Chrono/archives